

## BILAN DU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN

3 – 11 septembre 2021 – Marseille

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN s'est conclu en fixant les priorités de la conservation de la nature pour la décennie à venir et en relançant la mobilisation de tous les acteurs pour mettre fin à la crise d'érosion accélérée de la biodiversité. Le Congrès de l'UICN a adopté 137 recommandations pour répondre aux différents enjeux de la biodiversité et modifié sa gouvernance. Dans sa déclaration finale, le Manifeste de Marseille, l'UICN a appelé à intégrer la protection de la nature dans les plans de relance économique post-COVID, à adopter une nouvelle stratégie mondiale pour la biodiversité ambitieuse et efficace à la COP15 Biodiversité, et à lutter de manière urgente contre les crises interconnectées du climat et de la biodiversité.

Avec près de 6 000 participants inscrits sur place et plus de 3 500 participants en ligne, le congrès, en format hybride, a rassemblé de hauts responsables venus des États et des administrations publiques, de la société civile, des communautés autochtones, du secteur privé et de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour décider collectivement des mesures à prendre face aux défis les plus pressants en matière de conservation et de développement durable. Par ailleurs, plus de 25,000 personnes ont visité l'Espace « Pavillons et exposition » ainsi que les Espaces Générations Nature.

### **1. Les recommandations proposées par les membres français de l'UICN ont été adoptées**

- **Renforcer la protection des mammifères marins par la coopération régionale**

Alors qu'une espèce de mammifères marins sur 4 est menacée dans le monde, la recommandation demande aux États de renforcer leur protection en identifiant les zones marines à fort enjeu, en créant des zones de protection renforcées, en réduisant drastiquement les prises accessoires de ces espèces dans les activités de pêche et en mettant en œuvre des plans d'action opérationnels au sein des conventions internationales et accords pour la protection des mammifères marins.

- **Renforcer la protection des vieilles forêts en Europe et faciliter leur restauration**

Sachant qu'elles ne représentent plus que 1% de la superficie forestière européenne, la recommandation demande à l'UICN de faciliter l'adoption d'une définition commune des vieilles forêts en Europe et la réalisation d'une cartographie, et demande aux États de protéger strictement ces forêts et d'agir pour leur restauration.

- **Planification des espaces maritimes et conservation de la biodiversité**

L'océan accueille de nombreuses activités historiques et récentes, comme l'installation de parcs éoliens, qui sont responsables de la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. De plus, des impacts cumulés de ces activités sont peu évalués alors qu'ils dépassent souvent leur simple addition et entraînent des conséquences au-delà de la zone concernée par ces activités. La recommandation demande aux États une planification rigoureuse de leurs activités maritimes qui soit garante de la protection à long terme de ces écosystèmes.

- **Réduire les impacts de l'industrie minière sur la biodiversité**

Alertant sur l'augmentation considérable de la demande de ressources minérales dans le monde et des impacts environnementaux massifs associés, cette recommandation exige une meilleure réglementation des activités minières, en proposant le remplacement de matériaux vierges par des matériaux récupérés, réutilisés et recyclés, la fin des pratiques dangereuses telles que le déversement volontaire de déchets miniers dans les rivières, les lacs et les mers, ainsi que l'élaboration de plans d'approvisionnement en minéraux à moyen et à long terme, en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité et au bien-être humain.

Ces 4 recommandations s'ajoutent aux [14 déjà adoptées par vote électronique en octobre 2020](#), soit un total de 18 recommandations présentées par les membres français de l'UICN qui avaient été élaborées collectivement au sein du Comité français de l'UICN.

L'UICN a également appelé à un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins et adopté une position de neutralité sur tous les aspects de la biologie de synthèse, s'appuyant sur le principe de précaution, jusqu'à l'adoption officielle d'une politique de l'UICN sur ce sujet. La participation active des organisations de peuples autochtones, membres de l'UICN, a conduit à ce que l'accent soit mis, dans de nombreuses résolutions, sur les droits des peuples autochtones et leur rôle dans la conservation.

9 motions nouvelles et urgentes ont été adoptées dont une proposée par les membres français de l'UICN sur les liens entre pandémies et biodiversité pour soutenir l'approche « Une seule santé ». D'autres soutiennent la protection de l'Amazonie en défendant le rôle des populations autochtones (*Éviter le point de non-retour en Amazonie en protégeant 80% d'ici à 2025*) et des positions pour éviter la dégradation de sites naturels emblématiques face à des grands projets (*Appel au retrait d'un projet de permis d'exploration de combustibles fossiles dans la mer des Wadden, site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO ; Protéger le bas-Congo de la construction de grands barrages hydroélectriques ; Protéger l'Okavango de l'exploitation pétrolière et gazière*).

## **2. Adoption du Manifeste de Marseille**

Le Congrès de l'UICN a adopté sa déclaration finale focalisée sur trois thèmes principaux: un cadre post 2020 pour la conservation de la biodiversité, qui sera adopté par les parties à la COP 15 Biodiversité en mai 2022, transformateur, efficace et ambitieux ; l'importance de la nature dans la reprise mondiale post-pandémie et la nécessité de transformer le système financier mondial pour orienter l'investissement vers des projets positifs pour la nature ; la lutte contre le changement climatique pour réduire fortement les émissions des énergies fossiles et développer les solutions fondées sur la nature.

## **3. L'érosion de la biodiversité se poursuit mais la conservation donne des résultats : actualisation de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN**

[L'actualisation de Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#) a réévalué les sept espèces de thon les plus pêchées commercialement. Quatre d'entre elles montrent des signes de récupération grâce à des quotas de pêche plus durables et une lutte plus efficace contre la pêche illégale mise en place par certains pays. Le thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*) est passé de la catégorie « En danger » à celle de « Préoccupation mineure », tandis que le thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) est passé de la catégorie « En danger critique » à celle de « En danger ». Le thon blanc (*Thunnus alalunga*) et le thon albacore (*Thunnus albacares*) sont tous deux passés de « Quasi menacés » à la catégorie « Préoccupation mineure ».

La Liste rouge de l'UICN mise à jour comprend également une réévaluation complète des espèces de requins et de raies dans le monde, révélant que 37% d'entre elles sont désormais menacées d'extinction, et démontrant que des mesures de gestion efficaces font défaut dans la plupart des océans du monde. L'ensemble des espèces menacées de requins et de raies sont surexploitées, 31% étant en plus affectées par la perte et la dégradation des habitats et 10% par les changements climatiques.

Enfin, le dragon de Komodo est maintenant davantage menacé en raison des impacts à venir des changements climatiques. Le plus grand lézard vivant du monde, le dragon de Komodo (*Varanus komodoensis*), est passé de « Vulnérable » à « En danger ». L'espèce, endémique d'Indonésie et présente uniquement dans le parc national de Komodo, classé au Patrimoine mondial, et sur l'île voisine de Flores, est de plus en plus menacée par la hausse des températures mondiales, et donc du niveau de la mer, qui devrait réduire son habitat naturel d'au moins 30% au cours des 45 prochaines années. En outre, alors que la sous-population du parc national de Komodo est actuellement stable et bien protégée, les dragons de Komodo vivant en dehors des aires protégées, sur l'île de Flores, sont également menacés par une perte d'habitat importante en raison des activités humaines en cours.

## **4. Une gouvernance renouvelée**

L'UICN a élu sa nouvelle Présidente, Razan Al Mubarak (Emirats Arabes Unis), 2<sup>ème</sup> femme à être élue à ce poste depuis la création de l'UICN en 1948 à Fontainebleau, et une française, Maud Lelièvre, également Présidente du Comité français de l'UICN, dans son Conseil d'administration international. Un poste de Conseiller des peuples autochtones a également été créé.

Le Congrès a également approuvé la création d'une nouvelle catégorie de membres pour les collectivités locales, sujet porté depuis 4 congrès par le Comité français de l'UICN et sur lequel il a réussi à convaincre les membres de l'UICN. Une nouvelle commission liant Climat et Biodiversité, sujet fortement porté par les membres français, a également été créée pour compléter les six Commissions d'experts existantes de l'UICN.